



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

greffiers

Question écrite n° 39058

## Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le paiement des heures supplémentaires aux greffiers. Les heures supplémentaires sont censées être payées ou récupérées. Or, aucune disposition n'a été prise au sein du ministère de la justice pour faire appliquer le paiement de ces heures travaillées. Certains greffiers peuvent cumuler jusqu'à 600 heures supplémentaires sans pour autant avoir de contrepartie. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour remédier à cette situation.

## Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la reconnaissance de l'implication des personnels des greffes fait partie des axes majeurs de son action. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, dans le cadre du projet de loi de finances 2009, de dégager une enveloppe budgétaire de 2,9 millions d'euros pour des mesures indemnitaires en faveur des fonctionnaires des services judiciaires. Quant à la prise en compte des heures supplémentaires, il a été décidé de préparer les textes nécessaires pour permettre leur paiement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Albert Facon](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (14<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39058

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 décembre 2008, page 11277

**Réponse publiée le :** 24 février 2009, page 1868